

Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 253-46

LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE JEUDI 8 AOÛT 2019 À 17 H AU BUREAU MUNICIPAL DE TADOUSSAC, AU 162, RUE DES JÉSUITES, TADOUSSAC.

CETTE CONSULTATION PORTERA SUR LE RÈGLEMENT 253-46 AYANT POUR OBJET DE CRÉER LA ZONE 67-I À MÊME LA ZONE 39-RF.

LE RÈGLEMENT 253-46 EST SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE. UNE COPIE DU PROJET DE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉE AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ SITUÉ AU 162, RUE DES JÉSUITES, TADOUSSAC, DURANT LES HEURES DE BUREAU.

LA ZONE 67-I, SE LOCALISE À L'INTÉRIEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC. COMME L'ILLUSTRE LE PLAN CI-DESSOUS, LA ZONE 67-I EST SITUÉE À PROXIMITÉ DE LA ROUTE 138.



DONNÉ à Tadoussac ce 12^e jour de juillet 2019.

Marie-Claude Guérin
Directrice générale

